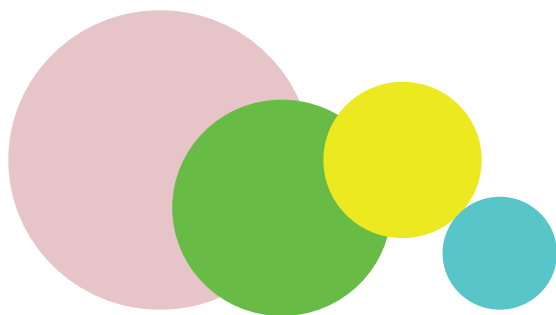




DOCUMENT A CONSERVER



MAIRIE D'YZERON

Information sur les **RISQUES MAJEURS**

LES BONS REFLEXES...



Qu'est-ce qu'une risque majeur ?

p 2

Les inondations

p 3

Les mouvements de terrains

p 4

Les risques routiers

p 5

Les risques climatiques

p 6

Les séismes

p 7

Le mémento des risques

p 8

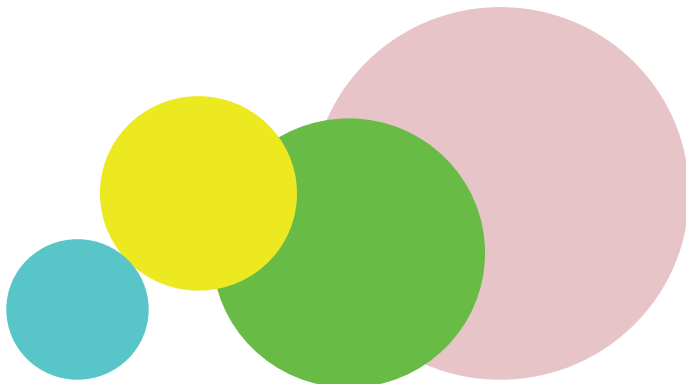
**Document d'Information Communal
sur les **RI**sques **MA**jeurs
- **DICRIM** -**

LES RISQUES MAJEURS SUR LA COMMUNE D'YZERON



QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Le risque majeur est une catastrophe naturelle ou technologique qui peut avoir des conséquences graves sur la population, les biens et l'environnement.



Le mot du Maire

Chers administrés

Les aléas climatiques sont fréquemment la cause d'importantes catastrophes, l'activité industrielle développée par l'homme au fil des siècles est aussi source d'accidents plus ou moins dramatiques.

Compte tenu de la nouvelle réglementation mise en place avec le Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation de l'YZERON et du GARON (PPRNI) et compte tenu de l'étude relative à la submersion prévisible en cas de rupture de la digue du lac du RONZEY, YZERON présente peu de dangers permanents mais il n'en demeure pas moins, qu'un risque lié à un événement exceptionnel (climatique : tempête, neige, pluies diluviennes, ... ou technologique) demeure et le risque « zéro » n'existe pas.

Ce document a pour but de **vous informer** sur les risques auxquels notre commune est exposée ainsi que sur **les consignes de sécurité** à respecter en cas de sinistre.

Je vous remercie de le lire avec attention et de le conserver précieusement.

Le Maire
Alain BADOIL



LES INONDATIONS

L'**inondation** est une submersion plus ou moins rapide d'une zone avec des hauteurs d'eau variables.

Le risque sur la commune

L'Yzeron, en période de crue, peut induire des risques pour une partie de la commune.

En 2013 des travaux importants de remise en conformité de la digue du lac du RONZEY ont été réalisés.

Hors acte terroriste, de simples mesures de surveillance et d'entretien préventif sont à même de rendre le risque de rupture de la digue très faible.

LES BONS REFLEXES



AVANT :

- Mettez-vous à l'abri,
- Mettez hors d'eau le maximum de vos biens,
- Prévoyez les gestes essentiels (réserve d'eau, rassembler les papiers, l'argent, les médicaments).

PENDANT :

- Restez informé de la montée des eaux en écoutant la radio,
- Coupez l'électricité et le gaz,
- Réfugiez-vous dans les étages,
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école,
- Ne téléphonez pas.

APRES :

- Ne vous aventurez pas dans une zone inondée,
- Ventilez les pièces de votre habitation,
- Ne rétablissez l'électricité que si l'installation est complètement sèche,
- Informez-vous de la qualité de l'eau du réseau,
- Chauffez dès que possible.



LES MOUVEMENTS DE TERRAIN

Les **mouvements et effondrements** (ou affaissement) de terrain regroupent un ensemble de déplacements plus ou moins brutaux du sol ou du sous-sol.

Ces phénomènes se produisent généralement lorsque les sols sont saturés en eau, en cas de fortes précipitations, de fonte de neige, de présence de sources...

Le risque sur la commune

Compte tenu de son caractère escarpé, certaines zones de la commune sont soumises à des risques comme des glissements de terrain, des chutes de pierres et de blocs.

La cartographie des zones à risque par leur prise dans les documents d'urbanisme permet d'interdire la construction dans les zones où le risque est trop important et d'adapter la construction.

LES BONS REFLEXES

AVANT :

- Signalez les modifications (fissures) apparaissant dans les constructions,
- Ne jouez pas près des carrières après les pluies.

PENDANT :

- Evacuez les bâtiments,
- Fuyez latéralement la zone dangereuse,
- Gagnez au plus vite les hauteurs,
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école.

APRES :

- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé,
- Ne vous approchez pas de la zone de sinistre,
- Respectez les consignes de retour à la normale.





LES RISQUES ROUTIERS

Un **transport de matières dangereuses** concerne un véhicule transportant des substances susceptibles, en cas d'accident d'entraîner des conséquences graves sur la population, les biens et l'environnement, en raison de la nature des produits transportés.

Le risque sur la commune

La commune est concernée par un trafic non négligeable de transport de fioul domestique ou de carburant dans les habitations, qui peuvent présenter un risque d'explosion, d'incendie ou de dispersion du produit.

La commune est traversée par RD 489 sur laquelle circulent des poids lourds qui peuvent transporter des matières dangereuses.

LES BONS REFLEXES



Si vous êtes témoin d'un accident :

- Donnez l'alerte,
- Protégez les lieux du sinistre par une signalisation adaptée.



PENDANT :

- Fermez les portes et les fenêtres et tout ce qui pourrait laisser entrer les fumées,
- En voiture, fermez les vitres, le toit ouvrant et coupez le chauffage, la ventilation,
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école,
- Evitez de téléphoner.



APRES :

- Respectez les consignes qui vous seraient données par les autorités.



LES RISQUES CLIMATIQUES

La commune n'est pas à l'abri d'orages, de fortes précipitations, de vents violents, de fortes chutes de neige qui peuvent évoluer dangereusement.

De même que des épisodes de fortes chaleurs, des froids intenses constituent une agression pour l'organisme.

Le risque sur la commune

En hiver, les abondantes chutes de neige et les formations de verglas sont fréquentes. Il est important de respecter certaines consignes simples pour éviter tous inconvénients.

Un service d'astreinte neige fonctionne 24h/24 sur la commune.

LES BONS REFLEXES



AVANT :

- Renseignez-vous sur les prévisions météorologiques.



Si une tempête est annoncée :

- Mettez à l'abri et amarrez les objets susceptibles d'être emportés,
- Evitez de prendre la route.



Lors de chutes de neige :

- Attendez le dégagement des voiries pour prendre la route.

En cas de canicule ou grand froid :

- Il existe un plan national canicule et grand froid qui au niveau communal prévoit le suivi des personnes sensibles recensées,
- Soyez vigilants à votre entourage,
- Respectez les consignes qui vous seraient données par les autorités.



LES SEISMES

Un **séisme ou tremblement de terre** se traduit en surface par des vibrations du sol qui ont des conséquences sur les fondations des bâtiments et sur la stabilité du terrain.

Le risque sur la commune

La commune est en zone de faible sismicité selon les critères définis au niveau national.

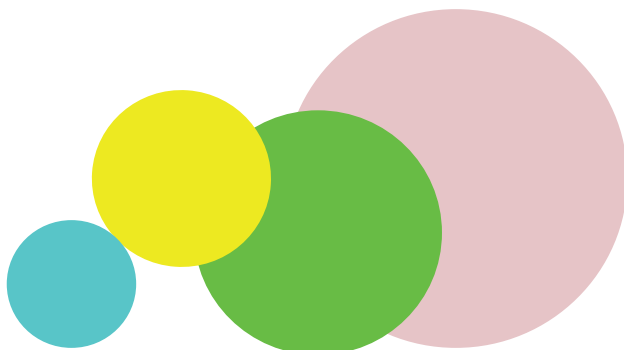
LES BONS REFLEXES

Dès la première secousse :

- Placez-vous près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides,
- A l'extérieur, éloignez-vous le plus possible des bâtiments, des arbres, des fils électriques,
- En voiture, arrêtez-vous et restez à l'intérieur de votre véhicule.

A l'arrêt des secousses :

- Evacuez les bâtiments,
- Eloignez-vous des bâtiments endommagés,
- Respectez les consignes qui vous seraient données par les autorités.



LE MEMENTO DES RISQUES

LES BONS REFLEXES



- Ecouter la radio et suivre les consignes de sécurité



- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école, les enseignants s'occupent d'eux



- Ne pas téléphoner afin de libérer les lignes pour les services de secours



Accidents impliquant des matières dangereuses :

- Rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner (fermer portes et fenêtres, arrêter la ventilation)



Numéros d'urgence :

Pompier : 18 ou 112
SAMU : 15 ou 112
Police : 17 ou 112

Fréquences radio :

France Inter : 99.8 ou 93.5
France info : 105.4

ALERTE A LA POPULATION

Plusieurs moyens sont utilisés afin d'informer la population :
appel téléphonique, porte à porte, sirène.

Pour en savoir plus :

- Le site internet du ministère de l'écologie et du développement durable sur les risques majeurs : www.prim.net
- Le Plan de Prévention des Risques (consultable en mairie)

DOCUMENT A CONSERVER